

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h25, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, et Françoise THOMAS.

Avait donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Monique DINET, Catherine CREPIN à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Annick PRENAT et Lionel ROY à Sandrine JANIAUD LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 novembre 2023	Le 30 novembre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

1/ Amortissement

Afin de pouvoir établir les écritures d'amortissement il convient d'ajuster les comptes suivants :

Investissement : Recettes : chap 040 : Compte 2804112 :	+ 41 500.00 €
Fonctionnement : Dépenses : chap 042 : Compte 6811 :	+ 41 500.00 €
Investissement : Recettes : chap 13 : Compte 1311 :	- 41 500.00 €

2/ Régularisation

Il convient de procéder à la régularisation de comptes concernant l'achat d'une imprimante :

Investissement : Recettes : chap 21 : Compte 21783 :	+ 500.00 €
Investissement : Dépenses : chap 21 : Compte 2183 :	+ 500.00 €

3/Bilan de clôture concession ZAC du Technoparc / ZAC des Popins

Dans le cadre de la clôture de la concession de la ZAC des Chauffours, il conviendra de passer un mandat de 797 638.43 € et un titre de 570 921.57 €.

Dans le cadre de la clôture de la concession de la ZAC des Popins, il conviendra de passer un mandat de 80 840.40 € et un titre de 111 088.90 €.

Soit une régularisation aux comptes suivants pour les deux ZAC :

Investissement : Dépenses : chap 21 : Compte 2111 :	+ 878 500 €
Fonctionnement : Recettes : chap 77 : Compte 7788 :	+ 682 100 €
Investissement : Recettes : chap 021	+ 878 500 €
Fonctionnement : Dépenses : chap 023	+ 878 500 €

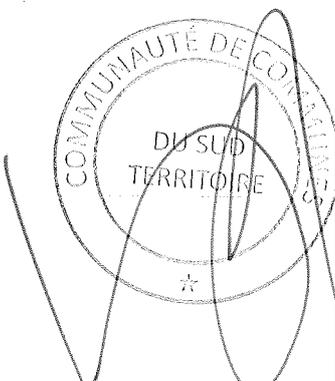
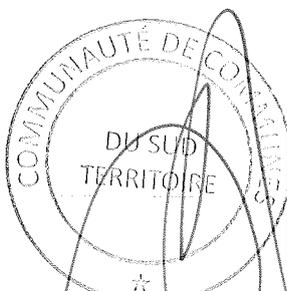
90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Budget Général (60000)	DM n°2 2023
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
 regularisation amortissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	878 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	878 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8311-020 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	41 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	41 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788-80 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	682 100,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	682 100,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	920 000,00 €	0,00 €	682 100,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	878 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	878 500,00 €
R-2804112-020 : Etat - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 500,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 500,00 €
R-1311-020 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	41 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	41 500,00 €	0,00 €
D-2111-80 : Terrains nus	0,00 €	878 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21783-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	879 000,00 €	0,00 €	500,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	879 000,00 €	41 500,00 €	920 500,00 €
Total Général		1 799 000,00 €		1 561 100,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Général selon le tableau ci-dessus,

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le MARDI 19 DEC. 2023</p> <p>Le Président,</p> <p align="center">Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président,</p> <p align="center">Le Président Christian RAYOT</p>  
--	--